



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

630, RUE RICHELIEU, BELOEIL, QUÉ. J3G 5E8 - TÉL.: (514) 464-0339

PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE
REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE LE
10 NOVEMBRE 1982, A SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, A 20h00

Etaient présents:

Monsieur Claude Bégin, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Ferdinand Borremans, maire de McMasterville
Monsieur Paul Bousquet, maire de Saint-Charles Village
Monsieur Michel Chapdelaine, maire de Saint-Denis Village
Monsieur Honorius Charbonneau, maire de Mont Saint-Hilaire et
préfet
Monsieur Pierre Cloutier, maire de Beloeil
Monsieur Marcel Dulude, maire de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Georges Florès, maire de Chambly
Monsieur René Gendron, maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu
Monsieur Marcel Lacoste, maire d'Otterburn Park
Monsieur Claude Larose, maire de Saint-Antoine-de-Padoue
Monsieur Jean-Charles Marcil, maire de Carignan
Monsieur Bertrand Poulin, maire de Saint-Charles Paroisse
Monsieur Frédéric Trépanier, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu
Monsieur André-Guy Trudeau, maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil
et préfet suppléant
Monsieur Wildor Vigeant, maire de Saint-Denis Paroisse
Monsieur Louis Dufresne, secrétaire-trésorier
Monsieur Pierre Bélanger, directeur général

OUVERTURE

Monsieur le préfet félicite monsieur Marcel Lacoste pour son
élection à la mairie de la ville d'Otterburn Park.

82-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 1982
3. Demande de l'avance de 5% relativement à l'élaboration du
schéma d'aménagement
4. Cours d'eau:
 - a) cours d'eau St-Hilaire, Ste-Madeleine, St-Jean-
Baptiste
 - b) cours d'eau Ruisseau Bernard et Duclos-Casavant

2...

5. Choix d'un vérificateur pour l'année 1982
6. Résolution de la MRC de la Vallée-de-l'Or relativement aux quotes-parts des municipalités.
7. Évaluateurs retenus pour les municipalités rurales
8. Bordereau numéro 9 des comptes à payer
9. Situation face au règlement de contrôle intérimaire (présence du coordonnateur du MAM)
10. Grandes orientations budgétaires pour 1983
11. Position de la MRC face aux ventes pour fins de taxes
12. Possibilité d'une rencontre avec les représentants du ministère du Loisir, Chasse et Pêche relativement à la vocation du Mont Saint-Bruno
13. Compte-rendu du colloque organisé par l'ATRS relativement au tourisme dans la région
14. Réunion pour le 8 décembre prochain
15. Correspondance:
 - . Symposium sur la publicité gouvernementale le 19 novembre 1982, Montréal
 - . Journée d'étude sur le schéma d'aménagement le 19 novembre 1982, Montréal
16. Varia
17. Affaires publiques
18. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE l'ordre du jour rédigé par le secrétaire-trésorier soit et est accepté tel qu'amendé en ajoutant les items suivants: "Emprunt temporaire" et "Comité consultatif d'aménagement".

ADOPTE A L'UNANIMITE.

82-145 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 13 OCTOBRE 1982

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 1982 soit et est accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

...3

82-146 DEMANDE DE L'AVANCE DE 5% RELATIVEMENT A L'ELABORATION DU SCHEMA

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Claude Larose

ET RESOLU QU'une demande soit faite au ministère des Affaires municipales, afin que l'avance de 5% relativement au schéma d'aménagement soit accordée à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

82-147 COURS D'EAU SAINT-HILAIRE, SAINTE-MADELEINE ET SAINT-JEAN BAPTISTE

Modifié
ass.
24/11/82
rés.
82-159

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Claude Larose

ET RESOLU de demander au Ministre de l'Agriculture de la Province de bien vouloir se charger à titre gratuit, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Saint-Hilaire, Sainte-Madeleine et Saint Jean-Baptiste.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

82-148 COURS D'EAU RUISSEAU BERNARD ET DUCLOS-CASAVANT

Modifié
ass.
24/11/82
rés.
82-159

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU de demander au Ministre de l'Agriculture de la Province de bien vouloir se charger à titre gratuit, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans les cours d'eau Ruisseau Bernard et Duclos-Casavant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

82-149 CHOIX D'UN VERIFICATEUR POUR L'ANNEE 1982

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Larose
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE la firme SAMSON BELAIR ET ASSOCIES soit mandatée pour vérifier les livres de la MRC La Vallée-du-Richelieu pour l'année se terminant le 31 décembre 1982.

ADOPTE MAJORITAIREMENT.

Ont voté pour la résolution: Messieurs Paul Bousquet, Michel Chapdelaine, René Gendron, Claude Larose, Jean-Charles Marcil Bertrand Poulin, Frédéric Trépanier, Wildor Vigeant, Marcel Lacoste et Honorius Charbonneau.

Ont voté contre la résolution: Messieurs Claude Bégin, Pierre Cloutier, Georges Florès, Marcel Dulude, André-Guy Trudeau, et Ferdinand Borremans.

82-150 RESOLUTION DE LA MRC DE LA VALLEE DE L'OR RELATIVEMENT AUX QUOTES-PARTS

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU de reporter cet item à l'étude.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

82-151 EVALUATEURS RETENUS POUR LES MUNICIPALITES RURALES

Modifié
ass.
01/09/83
par

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

rés.83-336 ET RESOLU QUE les firmes d'évaluateurs MORIN ROY ET ASSOCIES ainsi que LEROUX BEAUDRY PICARD ET ASSOCIES fassent la mise à jour pour les rôles d'évaluation et ce, pour l'année 1983.

MORIN ROY ET ASSOCIES pour Saint-Antoine-sur-Richelieu
Saint-Marc-sur-Richelieu
Saint-Mathieu-de-Beloeil
McMasterville

LEROUX BEAUDRY PICARD & ASSOCIES pour
Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse
Saint-Denis-sur-Richelieu Village
Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse
Saint-Charles-sur-Richelieu Village

IL EST EGALEMENT RESOLU QUE le préfet et le directeur général soient et sont mandatés à signer lesdits contrats aux prix unitaires d'après les listes ci-jointes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

82-152 BORDEREAU NUMERO 9 DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
 APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le bordereau numéro 9 des comptes à payer, chèques numéro 280 à 320 inclusivement, au montant de 10 435,82\$ soit et est accepté tel que présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE.

82-153 EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
 APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

Modifié
 ass.
 24/11/82
 rés.
 82-159

ET RESOLU QUE la MRC de la Vallée-du-Richelieu soit et est autorisée à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à ses opérations jusqu'à un maximum de 20 000\$ et que cette somme soit remboursée dans une période de douze mois.

ADOpte A L'UNANIMITE.

SITUATION FACE AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

A la suite d'un exposé de monsieur Jean-Pierre St-Amour, coordonnateur du ministère des Affaires municipales relativement au contrôle intérimaire, suivi d'une période de questions, il a été décidé d'adopter les deux résolutions qui suivent:

Construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts durant la période de contrôle intérimaire

ATTENDU QUE l'article 61.1 empêche toutes nouvelles constructions de réseaux d'aqueduc et d'égouts, n'ayant pas fait l'objet de toutes les autorisations avant l'adoption de la résolution prévue à l'article 4 de la loi, et ce, durant toute la période de contrôle intérimaire "automatique";

ATTENDU QUE l'article 61.1 va à l'encontre de l'application de certains programmes de constructions domiciliaires tels que "Corvée habitation";

ATTENDU QUE plusieurs municipalités connaissent depuis quelques mois un nouvel élan dans la construction domiciliaire;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures anticipés se situent dans le prolongement immédiat de réseaux déjà existants;

ATTENDU QUE la demande d'amendement se limiterait à la construction domiciliaire dans des secteurs adjacents aux usages résidentiels déjà existants et ce, sur des superficies limitées;

EN CONSEQUENCE:

82-154

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Larose
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

- a) QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'apporter un amendement à la loi 125 afin d'inclure comme exception à l'article 61.1, la construction de réseaux d'aqueduc et d'égoûts sous certaines conditions;
- b) QUE copie de la présente soit acheminée aux municipalités régionales de comté du Québec et à la direction générale de l'aménagement et de l'urbanisme.

Possibilité de prévoir des droits de privilège dans le règlement de contrôle intérimaire

ATTENDU QUE l'article 65.4 ne reconnaît pas les droits de privilège;

ATTENDU QUE l'on ne peut ignorer les acquisitions faites de bonne foi par des personnes et qui s'avèrent aujourd'hui non conformes à la réglementation;

ATTENDU QUE ces terrains non développés représentent souvent un "manque à gagner" important pour les municipalités;

ATTENDU QUE des normes minimales seront fixées afin de toujours sauve-garder le bien-être collectif;

EN CONSEQUENCE:

82-155

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean-Charles Marciel
APPUYE PAR Monsieur André-Guy Trudeau

- a) QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'apporter des amendements à la loi 125 de façon à ce que la Municipalité régionale de comté puisse prévoir dans son règlement de contrôle intérimaire, sous certaines conditions, des droits de privilège à certaines personnes qui ne rencontreraient pas les normes minimales établies.
- b) QUE copie de la présente soit acheminée aux municipalités régionales de comté du Québec et à la direction générale de l'aménagement.

GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 1983

Une réunion d'étude aura lieu à 19h30, à l'hôtel de ville de Beloeil, le 24 novembre prochain, avant l'assemblée régulière.

POSITION DE LA MRC FACE AUX VENTES POUR FINS DE TAXES

Le processus demeure le même que lorsque les conseils de comté existaient. Le code municipal s'applique alors intégralement.

RENCONTRE AVEC LES REPRESENTANTS DU MINISTERE RELATIVEMENT AU MONT SAINT-BRUNO

Le directeur général fait rapport sur le développement du dossier concernant le Mont Saint-Bruno et de l'offre du représentant du ministère du Loisir, Chasse et Pêche de rencontrer les maires de la MRC.

Monsieur Bégin déclare que ce sujet est très important et que le Conseil de la MRC devrait l'étudier à fond.

Une rencontre aura lieu le mercredi 17 novembre à 20h00, au bureau de la MRC.

ASSOCIATION TOURISTIQUE RICHELIEU RIVE-SUD

Le directeur général fait part d'une rencontre avec l'Association touristique Richelieu Rive-Sud.

REUNION LE 8 DECEMBRE PROCHAIN

Une réunion spéciale sera convoquée pour le mercredi 8 décembre prochain, à Saint-Denis Village, pour 20h00.

CORRESPONDANCE

- 134 10/11/82 Demande de contribution de l'UNION DES CONSEILS DE COMTE pour l'année 1983.
- 135 10/11/82 Commentaires de l'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC sur le Livre Blanc du Gouvernement du Québec: "Le transport en commun - un choix régional".

CORRESPONDANCE (suite)

- 136 10/11/82 Lettre de la CORPORATION DES SECRETAIRES MUNICIPAUX DU QUEBEC concernant les tarifs des officiers d'élection.
- 137 10/11/82 Edition spéciale d'INTER-URBA sur le colloque de Rouyn-Noranda sur la décentralisation.
- 138 10/11/82 Lettre de M. EMILIEN BROCHU de l'Agriculture, concernant les cours d'eau Bernard et Branches des 24 Nord.
- 139 10/11/82 Lettre du président de la COMMISSION NATIONALE DE L'AMENAGEMENT, monsieur Jean-Marc Rivest, proposant une rencontre avec le Conseil concernant la conformité entre le schéma et les plans d'urbanisme.
- 140 10/11/82 Lettre de la CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUEBEC invitant le préfet de la MRC à une journée d'étude sur les schémas d'aménagement des MRC, le 19 novembre prochain.

82-156

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
 APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ifié
 ass.
 24/11/82
 rés.
 82-159

QUE copie de la correspondance déposée soit distribuée avec l'ordre du jour.

ADOPTE MAJORITAIREMENT.

Ont voté contre: Messieurs Jean-Charles Marcil, René Gendron, Paul Trépanier, Claude Larose, Georges Florès, Wildor Vigeant, et Claude Bégin.

Ont voté pour: Messieurs Ferdinand Borremans, Marcel Dulude, Pierre Cloutier, Michel Chapdelaine, André-Guy Trudeau, Marcel Lacoste, Bertrand Poulin, Paul Bousquet et Honorius Charbonneau.

VARIAComité consultatif d'aménagement

Monsieur Dulude rappelle qu'un comité a été formé et déplore qu'il n'ait pas encore été réuni afin de collaborer avec le Conseil sur certaines décisions que ce dernier aura à prendre sous peu.

AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Laurent Benoit de Saint-Basile-le-Grand demande au Conseil pourquoi il n'a pas engagé une firme de la région pour la vérification des livres de la MRC. Monsieur Larose répond que le choix a été basé sur l'expérience déjà eue avec la firme retenue.

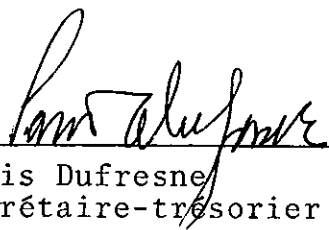
Le préfet remercie monsieur Jean-Pierre St-Amour du ministère des Affaires municipales pour sa présence à la réunion.

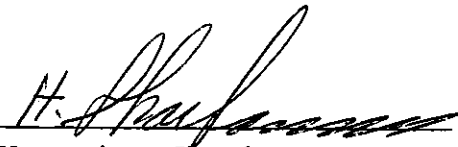
82-157 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Charles Marcil
APPUYÉ PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée.

Il est 22h55.


Louis Dufresne
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet

RESUME DU CONTRAT DE TENUE
A JOUR ET DE MISE A JOUR.

Liste des prix pour la tenue à jour effective pour l'année 1983:

| | | |
|---------|---|---------|
| 174-1. | Correction d'office..... | \$0,00 |
| 174-2. | Bureau de révision..... | \$7.16 |
| 174-3. | Mutation..... | \$7.16 |
| 174-4. | Immeuble indûment omis ou rayer..... | \$7.16 |
| 174-5. | Bloc 62 indûment omis ou rayer..... | \$7.16 |
| 174-6. | Démolition..... | \$11.93 |
| 174-7. | Nouvelle construction résidentielle moins de \$4,999,00.... | \$23.85 |
| 174-7. | Nouvelle construction résidentielle plus de \$5,000,00.... | \$35.79 |
| 174-7. | Nouvelle construction ferme moins de \$9,999,00..... | \$52.47 |
| 174-7. | Nouvelle construction ferme plus de \$10,000,00..... | \$71.55 |
| 174-7. | Nouvelle construction industrielle (pièce jointe)..... | \$----- |
| 174-8. | Immeuble cesse d'être au rôle ou vice versa..... | \$7.16 |
| 174-9. | Nouveau nom imposable ou vice versa..... | \$7.16 |
| 174-10. | Changement d'occupant(adresse)..... | \$7.16 |
| 174-11. | Partie exemptée d'impôt ou vice versa..... | \$7.16 |
| 174-12. | Nouvelle subdivision..... | \$7.16 |
| 174-13. | Changement pour surtaxe terrain vague desservi..... | \$7.16 |
| 174-14. | Changement de zonage agricole..... | \$7.16 |
| 174-15. | Changement pour commission scolaire..... | \$7.16 |
| 174-16. | Erreur d'écriture (facturation)..... | \$7.16 |

| | |
|--|---------------|
| TEMPS/information (pièces jointes)..... | \$26.24/heure |
| Acte notarié: bureau d'enregistrement..... | \$1.79 |
| Collants pour le rôle, avec lots..... | \$0.72 |
| Collants pour le rôle, sans lot..... | \$0.36 |
| Certificat d'évaluateur..... | \$0.00 |

***POUR TOUTE RENOVATION ET/OU MODIFICATION A UN IMMEUBLE COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU INSTITUTIONNEL; RESIDENTIEL MULTIFAMILIAL, CONCIERGERIE OU CONDOMINIUM (5 logements et plus);

Pour tout immeuble dont le changement de valeur est situé entre:

| | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| \$ 0, et \$ 50000, : | \$77.52 |
| \$ 50001, et \$ 500000, : | 1/10 de 1.193% de la valeur impliquée |
| \$ 500001, et \$ 1000000, : | 1/12 de " " " " " " |
| \$ 1000001, et \$ 5000000, : | 1/15 de " " " " " " |
| \$ 5000001, et \$15000000, : | 1/20 de " " " " " " |
| \$15000001, et \$30000000, : | 1/30 de " " " " " " |
| \$30000001, et \$50000000, : | 1/40 de " " " " " " |
| L'excédent de \$50000000, : | 1/50 de " " " " " " |

MISE A JOUR DES PLANS & MATRICES GRAPHIQUES

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Temps | \$26.24 /heure |
| Feuillet matrice (24" X 30") | \$ 3.58 chacun |
| Feuillet d'ensemble (42" X 60") | \$ 9.82 chacun |



LISTE DES PRIX POUR SERVICE INFORMATIQUE
EFFECTIVE POUR L'ANNEE 1983

1. Impression de rôle:

| | |
|--|---------------|
| Rôle centroïde (1000 dossiers)..... | \$107.33 |
| Dossiers excédant 1000..... | \$ 0.066chacu |
| Rôle alphabétique(100 dossiers)..... | \$107.33 |
| Dossiers excédant 1000..... | \$ 0.066chacu |
| Rôle maison alphabétique ou numérique (1000 dossiers)..... | \$238.50 |
| Dossiers excédant 1000..... | \$ 0.254 |

2. Impression de registre:

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Registre alphabétique ou numérique: | |
| -charge de base..... | \$29.82 |
| -dossiers <u>IMPRIMES</u> | \$ 0.064 chacu |

3. PROGRAMME DÉJÀ ÉTABLI:

| | |
|---------------------------------|----------------|
| -Statistiques municipales | |
| -Liste des non-imposables | |
| -Liste des bâtiments-locaux | |
| *charge de base..... | \$59.63 |
| *dossiers <u>IMPRIMES</u> | \$ 0.064 chacu |

4. Kilométrage:

| | |
|-----------------------|---------------|
| (Lorsque requis)..... | \$0.21/kilom. |
|-----------------------|---------------|

5. Programmation spéciale :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| * Consultant: (patron)..... | \$71.55/heure |
| *Analyse senior:..... | \$53.67/heure |
| *Analyse intermédiaire..... | \$41.74/heure |
| *Analyse junior..... | \$29.82/heure |
| Temps - c.p.o..... | \$238.50/heure |

N.B. Les items 1, 2 et 3: le taux est par copie.

Etude des plaintes touchées par la mise à jour

Sans frais

Toute plainte sur des dossiers non affectés par la mise à jour (Voir Note 9)

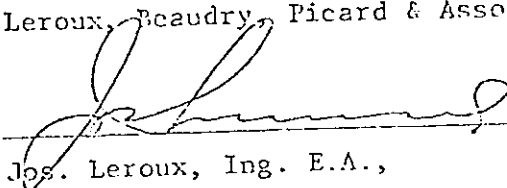
Copies de bandes magnétiques (Voir note 10)

Frais minimum (Voir note 11)

Les honoraires professionnels qui sont ci-haut énumérés seront facturés lors de la production des mises à jour ou lors des dépôts des rôles. Les dits honoraires seront payables trente (30) jours après réception, après quoi ils porteront intérêts au taux des banque plus 1%.

Soumis ce 7ème jour de janvier 1982.

Les Estimateurs Professionnels,
Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc.



Jos. Leroux, Ing. E.A.,
Président

JL/lg

NOTE 1

MISE A JOUR DE LA MATRICE GRAPHIQUE

Les honoraires prévus pour la mise à jour de la matrice graphique et la création de nouveaux matricules sont chargés dans les cas suivants:

- 1- Nouvelle subdivision d'un lot non-existant au rôle;
- 2- Nouvelle subdivision d'une entrée existante au rôle mais dont les dimensions sont changées, de telle sorte que le matricule doit être relocalisé;
- 3- Morcellement d'une unité d'évaluation en deux (2) ou plusieurs unités différentes lors d'une vente;
- 4- Changement dans l'unité d'évaluation causé par toute autre opération cadastrale
- 5- Les honoraires comprennent également la correction des originaux de la matrice graphique mais ne comprennent pas la fourniture des copies des feuillets corrigés.

NOTE 2

AMELIORATIONS

Seront considérées comme des améliorations, tout changement de valeur à la suite de l'émission par la Corporation municipale d'un permis de construction pour une rénovation, un agrandissement d'une partie d'un immeuble existant ou l'addition d'un bâtiment accessoire (remise, hangar, garage, abri d'auto etc.)

Seront également considérés comme des améliorations:

- a) la visite d'un immeuble pour lequel, un permis ayant été émis, aucun changement de valeur ne sera porté au rôle. Ce dossier sera fermé;
- b) la visite d'un immeuble ou rien n'a été fait depuis l'émission du permis. Ce dossier ne sera pas fermé mais porté sur une liste dite des immeubles à revoir lors de la révision suivante.

NOTE 3

CORRECTIONS

Des honoraires pour des corrections ne sont chargés que dans les cas de corrections réelles au rôle pour toutes sortes de raison, autres que celles autrement décrites ou mentionnées dans la ventilation des prix unitaires pour les mises à jour.

Aucun frais n'est chargé pour les corrections faites par l'évaluateur pour compléter ou corriger une ou des opérations exécutées lors d'une mise à jour ou une revision et pour lesquelles des honoraires ont déjà été facturés.

NOTE 4

VALEURS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET INSTITUTIONNELLES

Pour toute construction d'immeubles commerciaux et industriels ou toute addition ou modification de tels immeubles, les honoraires suivants seront chargés pour chaque dossier évalué ou augmenté entre:

| | |
|-----------------------------|--|
| 0 et 300 000,\$ | 1/7 de 1% de la valeur réelle ajoutée |
| 300 001 et 1 000 000,\$ | 1/10 de 1% de la valeur réelle ajoutée |
| 1 000 001 et 5 000 000,\$ | 1/12 de 1% de la valeur réelle ajoutée |
| 5 000 001 et 15 000 000,\$ | 1/15 de 1% de la valeur réelle ajoutée |
| 15 000 001 et 30 000 000,\$ | 1/20 de 1% de la valeur réelle ajoutée |
| 30 000 001 et 50 000 000,\$ | 1/30 de 1% de la valeur réelle ajoutée |
| 50 000 001 et plus | 1/40 de 1% de la valeur réelle ajoutée |

Pour toute construction d'immeubles institutionnels ou toute addition ou modification de tels immeubles, les honoraires suivants seront chargés pour chaque dossier évalué ou augmenté entre:

| | |
|-----------------------------|---|
| 0 et 100 000,\$ | 100,00\$ |
| 100 001 et 250 000,\$ | 130,00\$ |
| 250 001 et 500 000,\$ | 200,00\$ |
| 500 001 et 1 000 000,\$ | 300,00\$ |
| 1 000 001 et 2 500 000,\$ | 650,00\$ |
| 2 500 001 et 5 000 000,\$ | 1 200,00\$ |
| 5 000 001 et 7 500 000,\$ | 1 600,00\$ |
| 7 500 001 et 10 000 000,\$ | 2 400,00\$ |
| 10 000 001 et 25 000 000,\$ | 2 400,00\$ + 1/40 de 1% de la valeur impliquée dans cette tranche |
| 25 000 001 et plus | 7 000,00\$ + 1/40 de 1% de la valeur impliquée dans cette tranche |

NOTE 5

INDEX ALPHABETIQUE

Pour toute copie d'index supplémentaires (en plus des index inclus dans les rôles), le taux de 0,15\$ l'entrée s'applique également aux index par ordre de cadastre ou tout autre index disponible ou qui peut être préparé à partir des banques de données existantes.

PRIX UNITAIRES POUR MISE A JOUR DES
ROLES DE VALEURS FONCIERES ET DE
VALEURS LOCATIVES APPLICABLE
AUX M.R.C.

Les
estimateurs
professionnels

Leroux
Beaudry
Picard

et
associés
inc.

Évaluation immobilière
pour fins de
taxation
expropriation
hypothèque
assurance
fiscalité
succession
investissement

Montréal
110, Place Crémazie
Bureau 220
Montréal, Québec H2P 1B9
Téléphone (514) 384-4220

Rimouski
244, avenue de la Cathédrale
Rimouski, Québec G5L 5J4
Téléphone (418) 723-4113

PRIX UNITAIRES POUR MISE A JOUR DES RÔLES

| | |
|---|----------------------------|
| Mise à jour de la matrice graphique et créations de nouveaux matricules (Voir Note 1) | 13,00\$ l'unité |
| Améliorations (Voir Note 2) | 18,00\$ l'unité |
| Nouvelles constructions | 30,00\$ l'unité |
| Subdivisions | 8,00\$ l'unité |
| Mutations | 8,00\$ l'unité |
| Changements d'adresses | 4,00\$ l'unité |
| Corrections (Voir Note 3) | 8,00\$ l'unité |
| Valeurs industrielles commerciales (Voir Note 4) | |
| Valeurs institutionnelles (Voir aussi Note 4) | |
| Répartition fiscale suivant loi 57 | Sans frais |
| Index alphabétique (Voir Note 5) | 0,15\$ l'unité (si requis) |
| Copies de plans | 2,00\$ la feuille |
| Corrections sites | 4,00\$ l'unité |
| Séries d'étiquettes (copies supplémentaires) | 0,15\$ l'unité |
| Valeur locative (Voir Note 6) | 30,00\$ |
| Copies de rôles (Voir Note 7) (incluant quatre copies) | 0,60\$ l'unité |
| Démolitions | 18,00\$ l'unité |
| Etude du décret agricole (Voir Note 8) | 8,00\$ |
| Copies de matrices graphiques | 2,00\$ l'unité de plan |
| Etude des compensations pour fermes et boisés (Min.100,00\$) | 1,00\$ l'unité |

NOTE 6

ROLE DE VALEURS LOCATIVES

Préparation du médian et du facteur
comparatif pour le rôle du 15 septembre 1982

A tarif horaire

Toutes nouvelles additions ou soustractions au
rôle de valeurs locatives

30,00\$ l'unité

Le dépôt d'une nouvelle copie du rôle:

1,50\$ l'entrée

Dépôt d'une nouvelle copie de rôle avec rattachement
aux numéros de matricules

3,00\$ l'entrée

Etude des plaintes, préparation des exhibits et
représentation de la corporation locale devant le
bureau de revision ou les tribunaux pour les nouveaux
rôles ou les dossiers modifiés pour le dépôt du rôle

Sans frais

Etude des plaintes, préparation des exhibits et
représentation de la corporation locale devant le
bureau de revision ou les tribunaux pour tous les
dossiers existants dans le rôle et non modifiés pour
le dépôt:

Tarif horaire minimum suivant l'arrêté en conseil
2270-77 ou tout autre tarif minimum établi par les
autorités Gouvernementales
(voir dernier tarif en
vigueur ci-après)

NOTE 6 (suite)

Tarif en vigueur suivant l'arrêté en conseil 2270-77.

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Patron: | 68,52\$ 1'heure |
| Chef de service: | 57,10\$ 1'heure |
| Evaluateur agrée senior | 64,24\$ 1'heure |
| Evaluateur agrée intermédiaire | 52,54\$ 1'heure |
| Evaluateur agrée junior | 37,80\$ 1'heure |
| Evaluateur stagiaire | 34,09\$ 1'heure |
| Evaluateur étudiant | 26,55\$ 1'heure |
| Technicien Senior | 40,28\$ 1'heure |
| Technicien Intermédiaire | 30,26\$ 1'heure |
| Technicien Junior | 25,65\$ 1'heure |
| Auxiliaire Technique | 21,38\$ 1'heure |

NOTE 7

COPIES DE ROLES

Lors du dépôt du rôle annuel pour le 15 septembre, les honoraires de 0,60\$ comprennent quatre (4) copies du rôle ainsi que quatre (4) copies de l'index alphabétique à la date du dépôt et quatre (4) copies de l'index par cadastre.

NOTE 8

ETUDE DU DECRET AGRICOLE

D'une façon générale, et à moins d'un changement à la loi actuelle, les dossiers agricoles ne seront pas modifiés avant septembre 1983 pour tenir compte de la deuxième partie de l'article 217 de la loi de la réforme fiscale.

De plus, les seuls dossiers qui seront alors affectés seront des dossiers des immeubles situés dans une zone non décrétée agricole (Zone blanche).

NOTE 9

ETUDE DES PLAINTES DE DOSSIERS NON AFFECTES PAR UNE MISE A JOUR

Pour l'étude de ces plaintes, la préparation des exhibits et représentation de la corporation locale devant le bureau de revision ou les tribunaux, pour tous les dossiers existants dans le rôle et non modifiés pour le dernier dépôt, les honoraires seront chargés à tarif horaire suivant l'arrêté en conseil 2270-77. Le dernier tarif en vigueur est déjà produit à la cote 6.

NOTE 10

COPIE DES BANDES MAGNETIQUES

Les données du rôle d'évaluation pour fins de taxation emmagasinées sur les bandes magnétiques sont à la disposition de chacune des corporations locales. Cependant les frais de lecture et de production sont à la charge des Corporations Municipales. Les honoraires à prévoir sont les suivants:

| | |
|--------------|----------|
| Frais fixes: | 125,00\$ |
| Par dossier: | 0,10\$ |

Cependant les honoraires pour la fourniture d'une telle bande ne sont jamais supérieur à 400,00\$.

NOTE 11

FRAIS MINIMUM

Il faudra prévoir des honoraires minimum de 200,00\$ pour chacune des interventions dans le rôle. Naturellement cette mesure ne s'applique que dans les très petites municipalités ou les activités sont faibles.

Cependant cette disposition n'entrera en vigueur qu'après une entente avec chacune des Corporations Municipales concernées. Dès la confirmation de notre mandat temporaire dans la Municipalité Régionale de Comté, nous réunirons les autorités des Corporations concernées et nous prendrons les dispositions nécessaires pour réduire selon les besoins et les espérances de chacun, nous intervenons au minimum durant une année pour un maximum de rendement. En définitive, chacune des corporations locales, après entente avec l'évaluateur pourra fixer elle-même le coût de mise à jour et de revision de son rôle en décidant du nombre d'interventions durant l'année.

M.R.C. VALLEE DU RICHELIEU

ROLE D'EVALUATION

CORPORATIONS REGIES PAR LE CODE MUNICIPAL

RELEVÉ DES COUTS ANNUELS

ET

PREVISIONS BUDGETAIRES

| | <u>COUTS DES</u> <u>M.A.J. 1980</u> | <u>COUTS DES</u> <u>M.A.J. 1981</u> | <u>COUTS DES</u> <u>M.A.J. 1982</u> | <u>PREVISIONS</u> <u>BUDGETAIRES 198</u> |
|---------------------|--|--|--|---|
| St-Charles Paroisse | \$ 4,954.21 | \$ 4,758.16 | \$ 3,085.80 | \$ 5,000.00 |
| St-Charles Village | \$ 671.75 | \$ 768.75 | \$ 670.28 | \$ 1,000.00 |
| St-Denis Paroisse | \$ 2,068.55 | \$ 4,461.05 | \$ 4,679.40 | \$ 5,500.00 |
| St-Denis Village | \$ 927.95 | \$ 1,828.00 | \$ 2,018.69 | \$ 2,500.00 |
| TOTAL : | \$ 8,622.46 | \$ 11,815.96 | \$ 10,454.17 | \$ 14,000.00 |

PRIX UNITAIRES POUR MISE A JOUR DES RÔLES

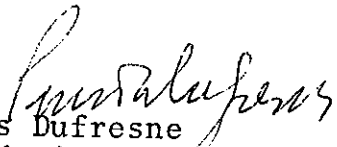
| | |
|---|----------------------------|
| Mise à jour de la matrice graphique et créations de nouveaux matricules (Voir Note 1) | 13,00\$ l'unité |
| Améliorations (Voir Note 2) | 18,00\$ l'unité |
| Nouvelles constructions | 30,00\$ l'unité |
| Subdivisions | 8,00\$ l'unité |
| Mutations | 8,00\$ l'unité |
| Changements d'adresses | 4,00\$ l'unité |
| Corrections (Voir Note 3) | 8,00\$ l'unité |
| Valeurs industrielles commerciales (Voir Note 4) | |
| Valeurs institutionnelles (Voir aussi Note 4) | |
| Répartition fiscale suivant loi 57 | Sans frais |
| Index alphabétique (Voir Note 5) | 0,15\$ l'unité (si requis) |
| Copies de plans | 2,00\$ la feuille |
| Corrections sites | 4,00\$ l'unité |
| Séries d'étiquettes (copies supplémentaires) | 0,15\$ l'unité |
| Valeur locative (Voir Note 6) | 30,00\$ |
| Copies de rôles (Voir Note 7) (incluant quatre copies) | 0,60\$ l'unité |
| Démolitions | 18,00\$ l'unité |
| Etude du décret agricole (Voir Note 8) | 8,00\$ |
| Copies de matrices graphiques | 2,00\$ l'unité de plan |
| Etude des compensations pour fermes et boisés (Min.100,00\$) | 1,00\$ l'unité |

Le 30 novembre 1982

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Préfet-suppléant
Messieurs les Conseillers de la
MRC La Vallée-du-Richelieu

Avis est donné par la présente, qu'une séance spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu aura lieu, le samedi 11 décembre 1982, à 10h00, au 275 rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu.

Comme le stipule l'article 116 du Code municipal, "on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents". Vous trouverez donc annexé l'ordre du jour des sujets à y être traités.


Louis Dufresne
secrétaire-trésorier

LD/mb

P.J.